

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 2 mai 2022 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents :M. Michel Prince, Mme France Darveau, M. Laurent Garneau, M. Michel Lequin, M. Guy Thériault, M. Denis Perreault, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. Gilles Gosselin, maire.

Est également présente: Mme Thérèse Lemay, directrice générale, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire, M. Gilles Gosselin procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. Gilles Gosselin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux en date du 4 et 21 avril
5. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
6. Adoption des comptes à payer
7. Rapport des comités
- 7.1 Mise en marche du système de lavage pour bateau et accès au quai
8. Administration
- 8.1 Congrès DG 15-16-17 juin
- 8.2 Renouvellement des assurances prix 19 120.78\$
- 8.3 Autorisation d'utiliser le quai municipal pour la traversée le 20 août
- 8.4 Demande du Club (Vulkins) de Victoriaville d'installer 15 tentes le 5 juin au quai municipal
- 8.5 Demande à la MRC d'ajouter la construction sur la route 161, Gosford Nord
- 8.6 Projet étudiant accepté
- 8.7 Demande de terrain Gosford Sud (Borne sèche)
9. Aqueduc et égouts
- 9.1 Parole inspecteur
- 9.2 Demande à la MRC d'effectuer l'enlèvement des ordures au 2 semaines en été
- 9.3 Dossier Cain Lamarre facture 2021 de 20 523.04\$
10. Sécurité publique
11. Voirie
- 11.1 Dossier TECQ début des travaux aqueduc
12. Urbanisme et environnement
- 12.1 Suivi dossier EXP (reporter)
13. Loisirs et culture

14. Affaires diverses
- 14.1 Abonnement au journal le Cantonnier 100.00\$
15. Liste de la correspondance ;
16. VARIA
- 16.1 Stationnement du camion de vidange de fosse sur Ch Shank/Gosford
- 16.2 Visite de l'assurance le 10 mai
- 16.3 Rencontre annuelle bibliothèque
- 17 Période de questions
18. Levée de la séance

2022-05-083 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guy Thériault, conseiller, appuyée par France Darveau, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

**2022-05-084 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de France Darveau, conseillère, appuyée par Laurent Garneau conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

**2022-05-085 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince conseiller , appuyée par Denis Perreault conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ,le maire n'ayant pas voté ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

**5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES
À LA LISTE DES COMPTES**

| | |
|--------------------------------|------------|
| Receveur général du Canada DAS | 1 152.75\$ |
| Revenu Québec DAS | 3 802.70\$ |
| Salaire des élus : | 3 573.74\$ |
| Salaire DG : | 2 193.24\$ |
| Bell Mobilité | 54.00\$ |
| Hydro Québec | 261.83\$ |

2022-05-086 6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **138 047.98\$** a été présentée aux élus;

Monsieur Michel Prince demande de l'information sur la facture de Cain et Lamarre au montant de 3 813.95\$. La directrice générale fait mention que les factures sont celles de février et mars dans le dossier concernant la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens/ Réal Tremblay / Claude Lebel et Réjean Lebel.

Monsieur Michel Lequin demande de l'information sur la facture de Cain et Lamarre au montant de 20 523.04\$. La facture s'applique au même dossier soit La municipalité / Réal Tremblay

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lequin conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

| | | |
|----|---|----------|
| 1 | Copernic (relevé sanitaire 2021) | 8 381.68 |
| 2 | Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS) | 730.20 |
| 3 | Receveur Général du Canada (DAS) | 1 152.75 |
| 4 | Ministre du Revenu du Québec (DAS) | 3 072.50 |
| 5 | Buffet Lise (repas - formation) | 200.06 |
| 6 | Visa Desjardins (achat divers) | 1 080.03 |
| 7 | Fondation des Maladies du Cœur & de l'AVC (décès J. Lehoux) | 75.00 |
| 8 | Gilles Gosselin, maire | 984.95 |
| 9 | Michel Prince, conseiller | 406.47 |
| 10 | France Darveau, conseillère | 406.47 |
| 11 | Laurent Garneau, conseiller | 406.47 |
| 12 | Michel Lequin, conseiller | 406.47 |
| 13 | Guy Thériault, conseiller | 406.47 |

| | | |
|----|--|----------------------|
| 14 | Denis Perreault, conseiller | 406.47 |
| 15 | Bell Mobilité inc. (avril) | 54.00 |
| 16 | Buropro (avril) | 736.01 |
| 17 | Cain Lamarre SENCRL (février & mars) | 3 813.95 |
| 18 | La Capitale (mai) | 1 010.96 |
| 19 | Entretien Général Lemay (avril) | 1 534.92 |
| 20 | Excavation Marquis Tardif inc. (avril) | 21 533.10 |
| 21 | Eurofins Environex (avril) | 70.13 |
| 22 | Gesterra (mars) | 6 759.08 |
| 23 | Hydro-Québec (éclairage public / mars) | 261.83 |
| 24 | Vivaco Groupe Coopératif (avril) | 46.45 |
| 25 | La Nouvelle Union (publicité) | 835.64 |
| 26 | Les Pompes Garand inc. (vérifier pompe) | 28.74 |
| 27 | Produits Delta Victo Ltée (tableau abri postal) | 661.11 |
| 28 | Ville de Victoriaville (loisirs & culture - versement #1) | 614.00 |
| 29 | Ville de Disraëli (quote-part #2) | 1 235.04 |
| 30 | Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2) | 32 974.67 |
| 31 | Cain Lamarre SENCRL (avocats - dossier en Appel) | 20 523.04 |
| 32 | FQM Assurances inc. (police d'assurance) | 19 120.78 |
| 33 | Total du salaire de la D.G. : | 2 193.24 |
| 34 | Total des salaires & déplacements : | 5 925.30 |
| | TOTAL : | 138 047.98 \$ |

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 INFORMATION SUR LA PROCÉDURE POUR LAVER LES BATEAUX ET OUVERTURE DE LA BARRIÈRE

Monsieur le maire fait mention des conditions qui suivent pour le lavage des bateaux. Les personnes qui paient des taxes à la municipalité doivent faire la demande en complétant le formulaire pour l'obtention de la carte. Aucun frais ne sera chargé aux propriétaires de Saints-Martyrs-Canadiens. Les citoyens devront payer des frais pour avoir accès au lavage de bateaux obligatoire pour tous en obtenant un ou plusieurs codes qui pourront être achetés à l'avance et utilisés au bon vouloir des citoyens. Ce code donne accès au lavage de bateau et à l'ouverture de la barrière du quai.

8. ADMINISTRATION

2022-05-087 8.1 CONGRES DG 15-16-17 JUIN

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande l'autorisation pour assister au congrès des directeurs municipaux les 15-16 et 17 juin ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais; d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de repas sont aux frais de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus ont été inclus au budget 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transports, et d'hébergement seront partagés entre deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Denis Perreault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil accepte la demande et autorise les dépenses.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-088 8.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AUX MONTANT DE 19 120.78 \$

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture de notre compagnie d'assurance est au montant de 19 120.78\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Thériault, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller, et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE le paiement de la prime pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour l'année 2022-2023 soit acquitté au montant de 19 120.78 \$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2022-05-089 8.3 DEMANDE SPÉCIALE POUR UTILISATION DU SITE QUAI MUNICIPAL POUR LA TRAVERSÉE EN DATE DU 20 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE la demande est spécifique à la journée du 20 août 2022 pour la traversée du Lac Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE certains articles des règlements numéro 300 et du G-200 ne seront pas appliqués sur le site durant cette journée d'activité (stationnement, bruit, natation et autres) ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'incendie de la Régie des 3 Monts seront avisés qu'il n'y aura pas accès au quai municipal du 19 au 21 août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR France Darveau, conseillère, appuyé par Michel Lequin, conseiller, et est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE la municipalité accepte de ne pas appliquer les articles des règlements 300 et G-200 spécifiquement en ce qui touche le secteur du quai municipal et le stationnement sur le chemin du Lac Nicolet pour l'activité de la traversée ;

QUE ça soit pour le stationnement, le bruit par la musique valide jusqu'à 22h maximum et la natation ;

QUE le Conseil municipal autorise l'activité du 20 août aux conditions ci-haut énumérées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-090 8.4 DEMANDE DU CLUB LES VULKINS DE VICTORIAVILLE POUR CAMPER 15 TENTES AU QUAI MUNICIPAL EN JUIN

CONSIDERANT QUE nous avons reçu une demande du club les Vulkins de Victoriaville pour camper 15 tentes au quai municipal en juin ;

CONSIDERANT QUE la municipalité n'a pas le terrain nécessaire pour autoriser cette demande ;

CONSIDERANT QUE l'espace nécessaire appartient à l'A.R.L.N ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France Darveau, appuyé par M. Laurent Garneau et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE le conseil municipal refuse cette demande.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-091 8.5 DEMANDE FAITE À LA MRC D'INCLURE AU PROCHAIN PROJET D'AMÉNAGEMENT LES CONSTRUCTIONS SUR LE CHEMIN GOSFORD NORD ET LE LONG DE LA ROUTE 161

CONSIDERANT QU'en septembre 2013 une résolution portant le numéro 2013-09-173 a été envoyée à la MRC dans le but de permettre la construction sur la route 161, Gosford Nord et chemin des Québécois sur une superficie de 1 hectare ;

CONSIDERANT QU'en janvier 2018 Madame Gabrielle Piché nous invitait a une rencontre en février avec la MAMOT/ la MRC/ et certains membres du Conseil municipal, Dg et inspecteur ;

CONSIDERANT QU'un courriel nous avait été remis par Madame Caroline Marchand, en date du 23 avril alors qu'elle travaillait sur le dossier ;

CONSIDERANT QUE dans le centre urbain de notre municipalité il y a un problème d'alimentation en eau potable. Présentement on ne peut ajouter d'autres résidences puisque la capacité de nos puits pour fournir l'eau est très restreinte. Il faut donc prévoir une superficie de terrain ayant la capacité d'avoir un puit et une installation sanitaire. Cela diminue énormément les terrains disponibles dans le centre urbain :

CONSIDERANT QUE la même situation s'applique à notre réseau d'égouts qui est plus ou moins performant ;

CONSIDERANT QU'il y a contradiction entre le règlement zonage et la grille qui concerne la construction d'un bâtiment agricole sur une superficie de terrain de 3 000 m², alors que pour construire une résidence en zone F on demande 10 hectares même si c'est pour faire de la culture ou de l'élevage ;

SUR PROPOSITION de M. Denis Perreault, appuyé par M. Laurent Garneau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil municipal désire présenter une requête a la MRC d'Arthabaska pour que cette demande soit incluse au nouveau schéma d'aménagement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-092 8.6 ACCEPTATION DU PROJET ÉTUDIANT ÉTÉ 2022

CONSIDERANT QUE nous avons reçu la confirmation que le projet étudiant a été accepté ;

SUR PROPOSITION de M. Michel Lequin, appuyé de Mme France Darveau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE les démarches soient entreprises avec le Cegep de Sherbrooke pour obtenir les services d'étudiant en technique policière pour travailler à la guérite au quai municipal durant la période estivale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-093 8.7 DEMANDE D'ACHETER UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD

CONSIDERANT QUE nous avons reçu deux demandes de citoyens, pour acheter une parcelle de terrain de la municipalité située sur le chemin Gosford Sud.

SUR PROPOSITION de M. Michel Lequin, appuyée par M. Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QU'après en avoir discuté lors de notre formation avec Me Patrick Bérubé, nous en sommes venus à la conclusion qui n'y aura pas de vente ni de location sur ce terrain.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. AQUEDUC ET EGOUTS

9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Cette rencontre a eu lieu en atelier de travail en après-midi avec les élus.

2022-05-094 9.2 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABAKA D'EFFECTUER LA COLLECTE DES DÉCHETS AUX DEUX SEMAINES DU 1^{ER} JUIN AU 1^{ER} OCTOBRE.

CONSIDERANT QUE les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens demandent que la collecte des déchets en période estivale de 1^{er} juin au 1^{er} octobre soit faite aux deux semaines ;

CONSIDERANT QUE nous souhaitons être entendus comme payeurs de taxes, nous croyons avoir le droit d'être consultés ;

CONSIDERANT QUE notre secteur est problématique, nous sommes situés en bordure de la forêt où il y a un sérieux problème avec les animaux sauvages tel que : ours, chats sauvages, mouffettes, renards, coyotes et autres ;

CONSIDERANT QUE plusieurs villégiateurs et résidents qui pratiquent la marche ne sont pas intéressés à rencontrer un ours ;

CONSIDERANT QU'il faut également tenir compte des mauvaises senteurs que cela apporte en temps de canicule;

CONSIDERANT QUE nous avons un quai municipal sur notre territoire avec la présence des citoyens et visiteurs qui y circulent en été, la collecte au 3 semaines serait l'enfer ;s

CONSIDERANT QUE le Camp Beauséjour accepterait cette condition eux aussi car les mêmes problèmes y vont se produire chez eux aussi;

SUR PROPOSITION de M. Laurent Garneau, appuyé par Mme France Darveau, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE le Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens demande à la MRC d'Arhabaska de prendre l'information nécessaire auprès des compétences concernées pour effectuer la collecte des ordures au deux semaines du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2022 et par la suite nous transmettre l'estimation des coûts supplémentaires pour cette période.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-05-095 9.3 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES DE CAIN ET LAMARRE AU MONTANT DE 20 523.04\$

CONSIDERANT QUE les présentes factures sont pour services professionnels rendus dans le dossier de M. Réal Tremblay en Cour d'Appel;

SUR PROPOSITION de M. Michel Lequin, appuyée par M. Guy Thériault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil municipal accepte de payer les factures portant les numéros 70-0000019073-70-0000019415 au montant de 20 523.044 \$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ;

10. SECURITE PUBLIQUE

10.1 VISITE DE LA SQ EN ATELIER TRAVAIL

Un bref résumé est fait par M. Maire.

11. VOIRIE

2022-05-096 11.1 DÉBUT DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL AVEC LE PROGRAMME DE LA TECQ

CONSIDERANT QUE le programme de la TECQ a autorisé certains travaux au réseau d'aqueduc municipal ;

CONSIDERANT QUE le montant alloué pour cette mise à niveau est de 50 000 \$;

SUR PROPOSITION de M. Michel Prince, appuyée par M. Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;e

QUE le Conseil municipal autorise le début des travaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12.1 OFFRE DE SERVICES D'ALEXANDRE DERAGON

Cette offre est reportée puisqu'il est possible que de nouvelles modifications nous soient demandées d'être incluses à notre règlement lors du dépôt du nouveau schéma d'aménagement de la MRC.

13. LOISIRS ET CULTURE

14. AFFAIRES DIVERSES ;

2022-05-097 14.1 RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE AU CANTONNIER DE DISRAELI

SUR PROPOSITION de Mme France Darveau, appuyée par M. Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ne renouvelle pas son adhésion comme membre au journal le Cantonnier pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- Carrière PCM Augmentation de prix le 1^{er} juin 2022
- MRC d'Arhabaska projet de règlement modifiant le règlement 200 édictant le Schéma d'aménagement et résolution
- Entente avec la Croix-Rouge
- Communication CDCBF invitation aux élus et dg
- États financier Régie des 3 Monts
- Nouveau programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales
- Gesterra propose de produire une vignette afin de partager à vos citoyens la date de distribution de compost.
- Tournée du Ministère des Transports le 4 mai de 13h30 à 14h30 en virtuel
- Invitation M.R.C d'Arhabaska journée porte ouverte le 4 mai pour les personnes de 50 ans et plus.

16. VARIA

2022-05-098 16.1 STATIONNEMENT DU CAMION POUR VIDANGE DES FOSSES SUR LE CHEMIN SHANK

SUR PROPOSITION de M. Michel Lequin, appuyée par M. Guy Thériault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE le Conseil municipal autorise le stationnement du camion de vidange des fosses septique sur le Chemin Shank.

16.2 VISITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE 10 MAI

2022-05-099 16.3 RENCONTRE ANNUELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE A TROIS RIVIÈRES

CONSIDERANT QUE la rencontre annuelle pour les bénévoles de la bibliothèque se tiendra vendredi le 10 juin à Trois Rivières ;

CONSIDERANT QUE les frais encourus pour assister à cette rencontre sont autorisés ;

SUR PROPOSITION de Mme France Darveau, appuyée par M. Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE les frais encourus pour assister à cette rencontre sont autorisés pour les bénévoles de la bibliothèque.

2022-05-100 16.4 AUTORISATION DONNÉE A M. PIERRE RAMSAY DE SIGNER LE CONTRAT AVEC COPERNIC

SUR PROPOSITION de M. Michel Lequin, appuyée par M. Guy Thériault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE Monsieur Pierre Ramsay est autorisé à signer le contrat de vérification des fosses avec Copernic au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

17 PERIODE DE QUESTIONS ;

Quelques citoyens ont posé des questions.

2022-05-101 17.1 ACHAT DE 10 VOYAGES DE GRAVIER SI NÉCESSAIRE.

CONSIDERANT QU'une vérification sera faite demain matin par l'inspecteur municipal et s'il y est nécessaire l'achat de 10 voyages de gravier est autorisé selon le besoin pour corriger la situation ;

SUR PROPOSITION de M. Laurent Garneau, appuyée par M. Denis Perreault, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

QUE l'achat de 10 voyages de gravier soit autorisé pour réparation.

18. LEVEE DE LA SEANCE

PROPOSE par Guy Thériault à 20h 10.

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**